

COVID-19

ANALYSE DE L'IMPACT
SOCIAL ET ÉCONOMIQUE
SUR LE SECTEUR FORESTIER

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Juillet 2020



PREAMBULE

« Le coronavirus se répand sur le continent africain, où la situation évolue rapidement. Alors que de nombreux gouvernements d'Afrique subsaharienne ont pris des mesures pour contenir la propagation de la pandémie, la désorganisation des chaînes de valeur et des productions nationales qui en découle, conjuguée à une demande extérieure en berne, à l'effondrement des prix des produits de base et aux perturbations infligées à des secteurs clés comme le tourisme, mettent en péril les emplois et les moyens de subsistance des populations de la région. »¹

L'ATIBT, en collaboration avec BVRio et avec le soutien de UK Aid dans le cadre du programme de gouvernance forestière, marchés et climat, a réalisé une étude afin d'assurer une meilleure compréhension de l'impact de la COVID-19 sur le secteur forestier en République du Congo. Elle souligne les conséquences de la pandémie sur le secteur forestier et les difficultés de la mise en application des mesures liées à la lutte contre la propagation de l'épidémie.

L'analyse qui en découle, met en exergue les conséquences directes de la crise sanitaire sur l'environnement économique et social du secteur forestier mettant en péril la production et le commerce des produits forestiers et les moyens de subsistance des populations locales.

Les résultats de cette étude, présentés dans ce document, devront permettre de contribuer d'une part à explorer les meilleures solutions pour accompagner les entreprises forestières face aux difficultés rencontrées pendant cette période compliquée, et d'autre part, à accompagner les réflexions des acteurs de la filière forêt-bois (entreprises, services publics, partenaires commerciaux, etc.) pour garantir de façon plus durable les moyens de subsistance des populations locales post-crise.

Cette étude se base sur les informations collectées d'avril à juin 2020, fournies par les membres de l'ATIBT et s'appuie principalement sur la participation à des interviews téléphoniques² de 20 entreprises de l'industrie du bois réparties sur l'ensemble du territoire congolais.

CONTACTS :

Association Technique Internationale des Bois Tropicaux

45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX • FRANCE
Tél. : +33 1 43 94 72 60

www.atibt.org

Association loi 1901 - Siret : 40121943100020 - Code APE : 9499Z

BVRio

Rua Voluntários da Pátria 45, Room 1003,
Botafogo, Rio de Janeiro, RJ, BRASIL
Tél. : +55 21 3596 4006

www.bvrio.org

Registration : 14.563.354/0001-59

¹ (THE WORLD BANK, 2020)

² ANNEXE 1- INTERVIEW - SURVEY ON CORONAVIRUS

SOMMAIRE

RESUME.....	4
CONTEXTE.....	6
LES CONSEQUENCES SUR LE SECTEUR FORESTIER.....	8
Les mesures gouvernementales	8
Répartition des acteurs	9
L' impact direct sur les entreprises.....	10
L' impact à moyen long terme	12
Les principales préoccupations	14
L' appui gouvernemental	16
Les besoins	18
CONCLUSION.....	19
REFERENCES.....	20
ANNEXES.....	21

RESUME

Depuis l'apparition de la COVID-19 en Chine, puis dans le reste du monde, le secteur forestier subit un ralentissement délicat avec la fermeture des frontières, d'autant plus menacé avec l'imposition du confinement général de la population par les gouvernements.

Au Congo, d'après les informations collectées en avril et en mai 2020, la période de confinement révèle une réduction importante des effectifs dans le secteur forestier et un effet négatif sur le bon déroulement des activités d'exploitation, de transformation et du commerce du bois.

La majorité des personnes interrogées soulignent la forte menace qui pèse sur leurs entreprises, d'autant plus grave sur le marché forestier et l'économie du pays. En effet, avec l'arrêt partiel des activités et une réduction moyenne de près de 70% des effectifs sur l'ensemble des entreprises interrogées, l'impact social et économique est de taille.

S'il reste encore difficile de mesurer l'ampleur des conséquences de la COVID-19, les entreprises devront s'attendre à des répercussions à moyen et long terme sur l'ensemble des activités et la chaîne d'approvisionnement.

Les retards de livraison des fournisseurs, le ralentissement dans l'acheminement des commandes, les demandes de report de paiement des clients etc., observés par les entreprises, représentent des facteurs qui affectent vraisemblablement, à des niveaux différents, la trésorerie respective des entreprises.

Les activités conduites dans le cadre du service minimum reposent en priorité sur les demandes antérieures à l'état d'urgence sanitaire. Les entreprises s'efforcent d'honorer leurs contrats en s'appuyant sur le stock en cours.

La plupart des entreprises ont déclaré une diminution significative de la demande sur le marché intérieur et extérieur. Toutefois, s'agissant du marché extérieur, le faible taux d'augmentation de la demande, observé, correspond notamment aux échanges commerciaux des entreprises avec la Chine, principal importateur de bois tropicaux en provenance des pays du bassin du Congo. L'évolution incertaine de la situation d'urgence sanitaire conditionnera fortement l'état de l'offre et de la demande.

Cette situation reflète l'arrêt partiel des activités des sociétés forestières, faisant de la santé, de la stabilité financière, de l'impact social, ainsi que des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement, les principaux sujets préoccupants des entreprises.

Si la reprise des activités à hauteur de 80% permettrait notamment aux entreprises d'assurer l'équilibre social et économique durant cette crise, les entreprises interrogées ont également mentionné certaines mesures qui pourraient les

**SANTE SOCIALE,
ECONOMIQUE ET
ENVIRONNEMENTALE
MENACEES**

accompagner face aux conséquences de la pandémie, parmi lesquels :

- Un congé temporaire sur les taxes sur l'emploi,
- Un soutien à la rémunération du personnel ou à un programme de travail de courte durée,
- Des reports des taxes et impôts: des paiements dans les régimes de pension, des charges fiscales,
- Un accès à des prêts à faible ou sans taux d'intérêt.

Dans ce contexte, des mesures d'accompagnement aux entreprises ont été mises en place montrant ainsi l'implication du gouvernement notamment :

- Un fonds COVID-19 pour la gestion de la riposte sanitaire et un fonds national de solidarité pour le soutien aux entreprises et aux ménages,
- Des mesures douanières, fiscales et financières offrant ainsi de nombreux reports de paiement des taxes et impôts ainsi qu'une réduction des taxes d'importation et d'exportation afin d'alléger les entreprises forestières qui subissent une baisse d'activités,
- L'invitation du gouvernement auprès des opérateurs financiers à proposer autant que possible de nouvelles facilités de crédit, avec ou sans la garantie de l'État, pour permettre aux entreprises de reconstituer, dans les meilleurs délais, leur trésorerie.
- « Le gouvernement devra, par ailleurs, négocier avec les établissements de crédit nationaux la mise en place des moratoires et des rééchelonnements, au profit des entreprises en difficulté, des prêts accordés avant la survenue de la pandémie », a déclaré le président de la République dans son message, le 30 avril 2020.

La prolongation successive de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, met à l'épreuve la résilience des entreprises. On distingue 2 phases avant la levée progressive du confinement.

- 1^{ère} phase : confinement du 31 mars 2020 au 30 avril 2020 au cours duquel « L'état d'urgence sanitaire, déclaré par le décret N° 2020-93 du 30 mars 2020 susvisé, est prorogé, sur toute l'étendue du territoire national, à compter du 21 avril 2020, pour une durée de vingt jours » soit jusqu'au 11 mai 2020.
- 2^{ème} phase : prolongation du confinement du 1^{er} au 17 mai 2020 pendant lequel l'état d'urgence sanitaire est reconduit pour une durée de vingt jours supplémentaires du 12 au 31 mai 2020.

Avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, les entreprises devront s'attendre à des répercussions à moyen et long terme sur l'ensemble des activités et la chaîne d'approvisionnement impliquant l'exacerbation des difficultés rencontrées. Les effets négatifs de la COVID-19 et les répercussions sur la production et le commerce des produits forestiers fragilisent les entreprises du secteur ainsi que les moyens de subsistance des populations locales.



**DES REPERCUSSIONS
SUR LA PRODUCTION
ET LE COMMERCE DES
PRODUITS FORESTIERS**

CONTEXTE

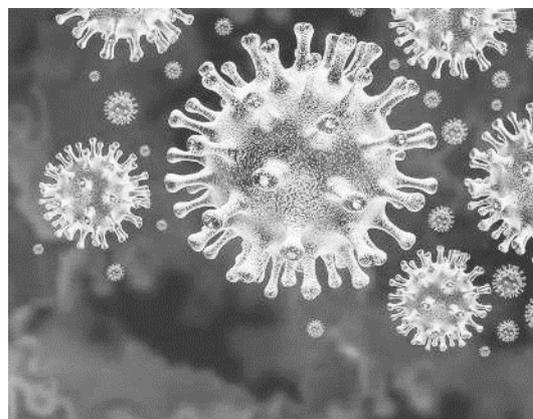


LA RESILIENCE DU SECTEUR FORESTIER MISE A L'EPREUVE

30 JANVIER 2020

Le nouveau coronavirus, apparu dans la région de Wuhan en Chine, a contaminé 7834 personnes dont 7736 en Chine, représentant 99% des cas notifiés dans le monde. Il est la cause de 170 décès, tous survenus en Chine.

Le Directeur général de l'OMS déclare que *« la flambée due au nouveau coronavirus constitue une urgence de santé publique de portée internationale. »*³ notamment en raison des dégâts que ce virus pourrait entraîner dans un pays dont le système de santé est fragile.



Le rapport d'avril 2020 de la Banque Mondiale, consacré à *l'impact de la COVID-19 sur les marchés des matières premières*, souligne que *« l'épidémie a été accompagnée d'un déclin généralisé des prix des matières premières. La combinaison des deux principaux chocs de l'offre et de la demande qui se produisent simultanément est sans précédent. Les mesures d'atténuation prises pour contrôler la propagation du virus ont entraîné un effondrement sans précédent de la demande de pétrole et la chute des prix du pétrole⁴, sur un mois, est la plus forte jamais enregistrée. »*⁵

Selon l'affirmation de Ceyla Pazarbasioglu, vice-présidente de la Banque mondiale pour le pôle Croissance équitable, finance et institutions : *« En plus d'un coût humain effrayant, l'impact économique de la pandémie va freiner la demande et entraîner des perturbations au niveau de l'offre, affectant négativement les pays en développement très dépendants des produits de base. »*

³ (WHO, 2020)

⁴ Le prix du pétrole est passé de 61,4 USD le baril début janvier à moins de 30 USD le baril mi-mars.

⁵ (THE WORLD BANK, 2020)

EN REPUBLIQUE DU CONGO

La croissance du PIB réel a été révisée à la baisse de manière significative, passant de 1 % en mars 2020 à une contraction de 6,2 % en juin 2020, compte tenu de la forte baisse des prix du pétrole et de l'impact de la COVID-19 sur les exportations du pays vers la Chine, représentant à elle seule, plus de 67% des exportations totales.

Tandis que le nombre de cas de COVID-19 continue d'augmenter, le ralentissement de la croissance économique réduira probablement encore plus la demande de matières premières. L'impact final de la pandémie dépendra de sa gravité et de sa durée. Le changement de comportement des consommateurs pourrait entraîner un changement structurel des schémas de travail, réduisant les déplacements et la demande de carburant. Il est à prévoir des répercussions à long terme venant complexifier la chaîne de valeur mondiale.



La COVID-19 a perturbé la chaîne de valeur du bois et des produits forestiers au niveau international avec des répercussions directes sur l'environnement économique et social des entreprises forestières mettant en péril la production et le commerce des produits forestiers ainsi que les moyens de subsistance dont dépendent les populations locales. Le déplacement de la population urbaine vers les zones rurales, lié à la perte d'emploi augmente la pression sur les forêts.

Alors que le secteur forestier est au cœur des préoccupations internationales relatives à la gestion durable des ressources forestières, les effets négatifs de la pandémie sur le secteur forestier ne doit pas faire oublier le rôle crucial des forêts pour garantir les moyens de subsistance dont dépendent les populations locales.

LES CONSEQUENCES SUR LE SECTEUR FORESTIER

LES MESURES GOUVERNEMENTALES

Le Gouvernement de la République du Congo a pris des mesures fortes face à cette pandémie, notamment le confinement de l'ensemble de la population à compter du 31 mars 2020. Le chef de l'Etat a ainsi mis en place :

- une coordination nationale de gestion de la pandémie de la COVID-19,
- une task-force sur l'impact économique et sociale de la COVID-19,
- un comité national de la riposte à la pandémie,
- un collège des experts.

Il s'en est suivi les décrets portant sur l'organisation du service public, les notes de service signés de madame la ministre de la Forêt en vue de réglementer les activités pendant cette période compliquée.

Conformément au décret n°2020-99 du 1er avril⁶, fixant la liste des biens et services indispensables et des déplacements essentiels dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre la COVID-19, la lettre du ministère de l'économie forestière, adressée aux dirigeants des sociétés forestières le 2 avril 2020⁷, précise que les produits bruts et finis des forêts, les services de logistique et transport des marchandises, les services portuaires, aéroportuaires, des gares routières et ferroviaires, les équipements et accessoires de véhicules automobiles et d'engins et les produits phytosanitaires comptent parmi les biens et services indispensables.

Les producteurs, les fournisseurs et les distributeurs concernés sont ainsi autorisés à poursuivre leurs activités pendant la période de confinement selon le dispositif spécifique mis en place :

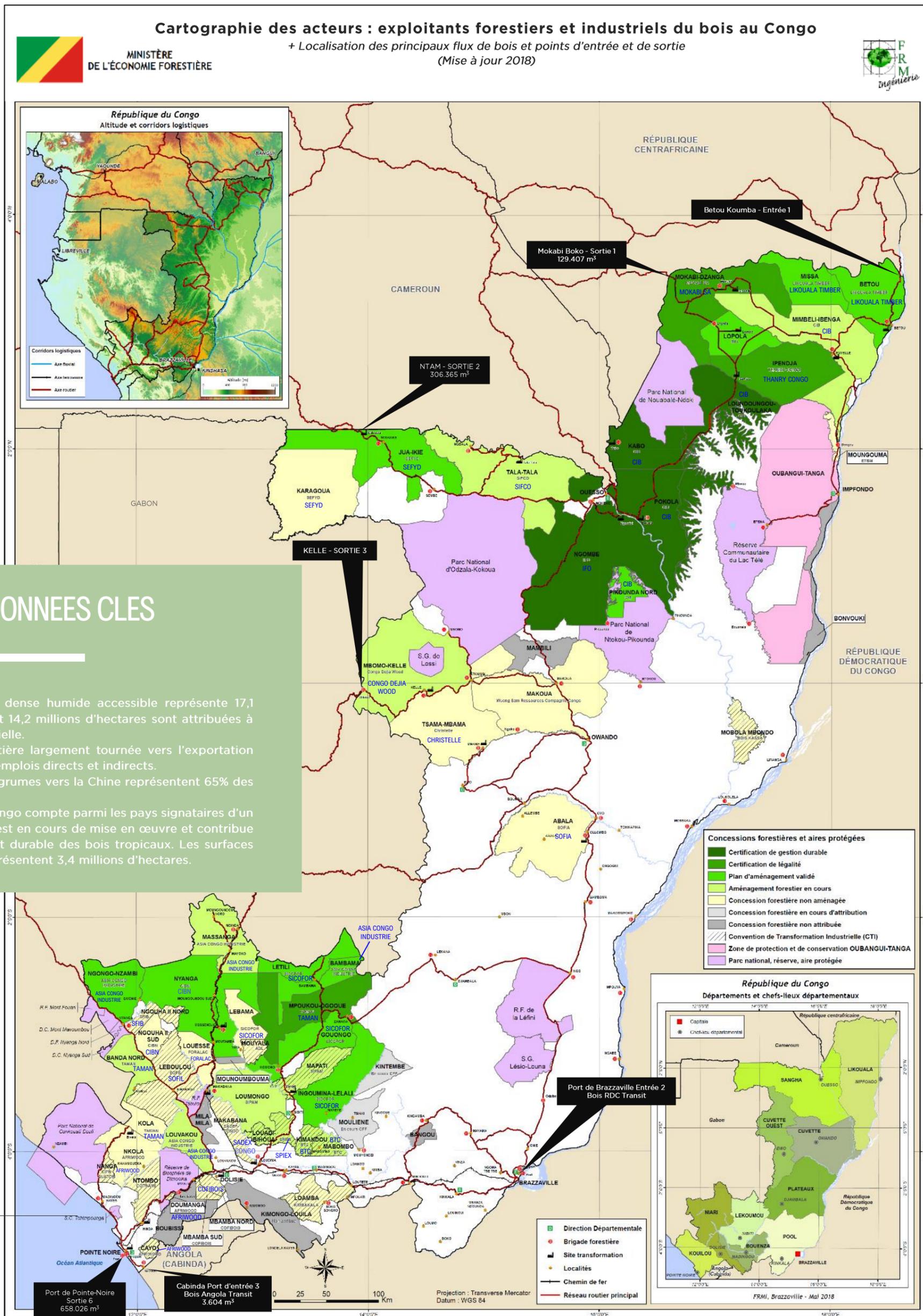
- Les déplacements associés à la production, la fourniture et la distribution de ses biens et services indispensables pourront se faire soit à pied, soit par vos moyens de transport. A cet effet, les employeurs établiront des attestations de déplacement au profit de leurs employés.
- Pour la circulation des camions grumiers sur les routes nationales en vue de l'évacuation des produits par le port autonome de Pointe-Noire, il faudra obtenir l'autorisation de circulation auprès du Préfet du département dont relève votre société.
- Les mesures barrières doivent être observées notamment les règles d'hygiène et distanciation sociale. A cet effet, l'effectif du personnel présent simultanément dans les bureaux ne devra pas dépasser 10 par jour.
- S'agissant des usines (unité de transformation et de cogénération, le cas échéant), l'effectif ne devra pas dépasser 20 agents.
- Pendant la période de confinement, la priorité sera donnée aux activités d'évacuation des stocks existants de produits bruts et finis.

⁶ ANNEXE 2- CONGO - Décret 2020-99 - COVID-19 - Biens et Services-Déplacements - 20200401

⁷ ANNEXE 3- CONGO - MEF - Lettre 0027 - Précisions décret 2020-99 - 20200402

REPARTITION DES ACTEURS

Les mesures gouvernementales mises en oeuvre pour lutter contre la propagation de l'épidémie s'appliquent à l'ensemble du secteur forestier réparti de façon inégale sur l'ensemble du territoire congolais.⁸



QUELQUES DONNEES CLES

- La surface de forêt dense humide accessible représente 17,1 millions d'hectares et 14,2 millions d'hectares sont attribuées à l'exploitation industrielle.
- La production forestière largement tournée vers l'exportation génère près 15 000 emplois directs et indirects.
- Les exportations de grumes vers la Chine représentent 65% des exportations totales.
- La République du Congo compte parmi les pays signataires d'un APV depuis 2010. Il est en cours de mise en œuvre et contribue à la gestion légale et durable des bois tropicaux. Les surfaces certifiées totales représentent 3,4 millions d'hectares.

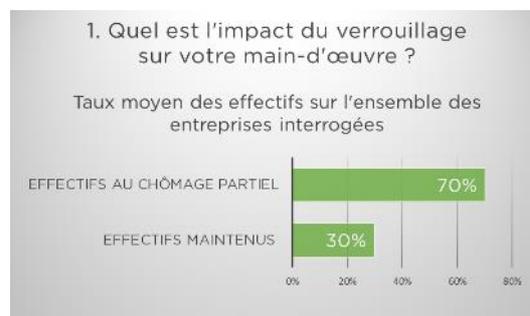
⁸ ANNEXE 4- ATIBT - Principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo - Actualisation 2020

L'IMPACT DIRECT SUR LES ENTREPRISES

Avec la mise en application des mesures de lutte contre la pandémie, le confinement général de la population et les mesures barrières, les entreprises du secteur forestier ont été contraintes de procéder à l'arrêt partiel des activités, entraînant des conséquences immédiates au niveau social et économique. Et pour causes :

L'ARRET PARTIEL DES ACTIVITES,

affectant principalement le travail d'exploitation, d'abatage et d'usine, a eu pour conséquences une **REDUCTION IMPORTANTE DES EFFECTIFS** (en moyenne 70% sur l'ensemble des entreprises interrogées) entraînant une hausse très importante du taux de chômage dans le secteur forestier. 100% des journaliers sont en arrêt de travail. Les travailleurs en fin de contrat courent le risque de voir leurs contrats s'interrompre causant un impact immédiat sur la baisse des revenus des foyers et le pouvoir d'achats.



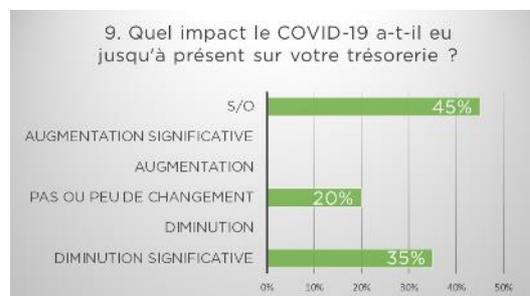
LES CHANGEMENTS DE PRATIQUE DE PAIEMENT

des fournisseurs ou des clients, observés par la majorité des entreprises interrogées, affectent vraisemblablement, la trésorerie respective des entreprises à des niveaux différents. 35% d'entre elles soulignent déjà une diminution significative de leur trésorerie tandis que d'autres ne disposent pas des détails suffisants pour se prononcer sur le degré d'affectation de la trésorerie de leur entreprise.



Toutefois, si L'IMPACT SUR LA TRESORERIE

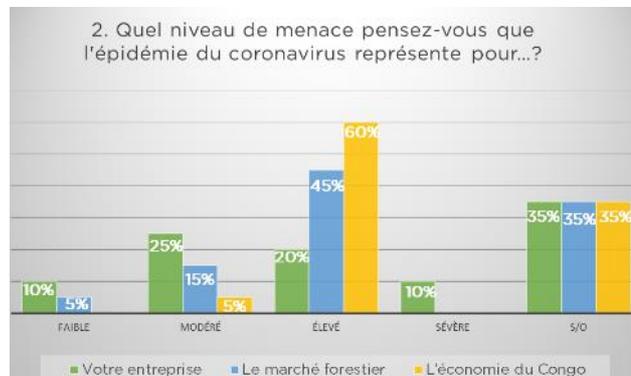
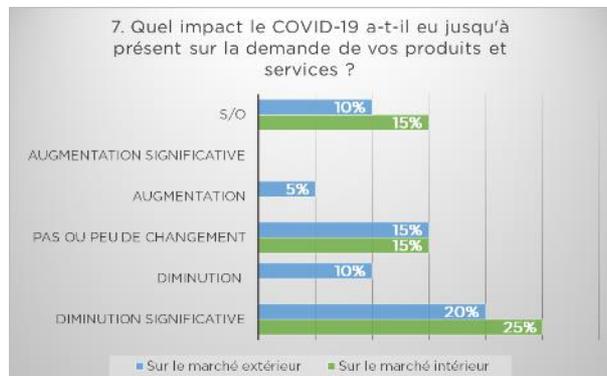
n'est pas encore visible, les retards de paiements des fournisseurs ou des clients, les reports des commandes, les prix revus à la baisse, le recouvrement des taxes, les retards d'acheminement des commandes, les livraisons non respectées ou retardées, qui persistent durant la période de confinement mettent en péril le cash-flow des entreprises, s'agissant notamment du paiement des salaires dans un contexte de décroissance de la production.



LA FERMETURE ET LE CONTROLE RENFORCE DES FRONTIERES

généralisé en raison des mesures de sécurité sanitaire dans le monde a entraîné un fort ralentissement du secteur causant des effets négatifs déjà visibles avant le confinement dans la plupart des entreprises forestières du Congo parmi lesquels : des difficultés logistiques plus précisément entre les frontières causant des retards dans l'acheminement des marchandises. S'agissant notamment des fournitures nécessaires aux activités, la plupart des entreprises observent des livraisons non respectées ou retardées. Certains ont constaté des ruptures de stock de consommables, des huiles et surtout du carburant qui entraînent une augmentation des prix sur le marché.

Les mesures prises pour lutter contre la pandémie dans les différents pays ont entraîné de graves **PERTURBATIONS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT MONDIALE** affectant notamment l'état de la demande sur le marché intérieur et extérieur du Congo. Le degré d'impact varie selon les entreprises notamment en raison des activités commerciales, contrats, commandes habituels sur le marché intérieur et/ou commandes sur le marché international propres à chaque entreprise.



Face à la difficulté d'évaluer le niveau d'impact à ce stade, certaines entreprises ont préféré émettre une réserve en déclarant toutefois que les effets de la COVID-19 sur les acheteurs se répercutent sans aucun doute sur le marché. De même si 15% des entreprises ne signalent pas ou peu de changement cela est dû à des demandes accumulées.

Les entreprises sont ainsi confrontées à une **DIMINUTION SIGNIFICATIVE DE LA DEMANDE** sur le marché intérieur (25% des réponses) et d'autant plus sur le marché extérieur (30% des réponses) notamment causée par une forte réduction du marché Européen et Américain mais aussi par les commandes retardées s'agissant des expéditions vers la Chine et les états européens pour les uns, ou les difficultés à faire face aux changements des conditions de transports et à la gestion logistique des produits vers Brazzaville et Pointe Noire pour les autres. Le manque de sérieux dans les réponses téléphoniques a notamment conduit quelques entreprises à annuler certains contrats.

Toutefois, le faible taux d'augmentation de la demande sur le marché extérieur attribué à la demande chinoise laisse espérer une reprise progressive des activités de l'industrie du bois en Chine. Elle est de bonne augure sachant que les exportations dépendent principalement du commerce entre le Congo et la Chine. L'évolution incertaine de la situation d'urgence sanitaire conditionnera fortement l'état de l'offre et de la demande.

Il reste encore difficile de mesurer l'ampleur des conséquences de la COVID-19. Cependant 45% des personnes interrogées estiment que la COVID-19 représente un niveau de menace élevée pour le secteur forestier et 60% pour l'économie du pays. Le marché forestier du Congo dépend principalement des exportations, la situation de confinement dans d'autres continents impactent la situation actuelle au Congo. Si pour certaines d'entre elles le niveau de menace reste faible ou modérée au cours du premier mois, s'il s'avère que la période de confinement s'étend jusqu'à 2 mois, elles rejoindront la plupart des entreprises qui considèrent que la menace qui pèse sur leur entreprise est élevée et grave.

L'IMPACT A MOYEN LONG TERME

Conformément au dispositif spécifique établi pour les biens et services indispensables, le secteur forestier, notamment à travers la production et le commerce du bois, contribue à soutenir les moyens de subsistance essentiels.

La prolongation successive de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, conditionnée par l'évolution incertaine de l'épidémie, met à l'épreuve la résilience des entreprises.

- une 1ère phase de confinement du 31 mars 2020 au 30 avril 2020 au cours duquel « L'état d'urgence sanitaire, déclaré par le décret N° 2020-93 du 30 mars 2020 susvisé, est prorogé, sur toute l'étendue du territoire national, à compter du 21 avril 2020, pour une durée de vingt jours » soit jusqu'au 11 mai 2020,
- une 2ème phase prolongeant le confinement du 1er au 17 mai 2020 pendant lequel l'état d'urgence sanitaire est reconduit pour une durée de vingt jours supplémentaires du 12 au 31 mai 2020.

Dès le début du confinement, les entreprises certifiées (FSC-FM et PEFC) ont déclaré assumer pleinement les mesures édictées par le gouvernement.

La résilience et la réactivité dont elles ont fait preuve montre l'efficacité des exigences de mise en œuvre des bonnes pratiques déjà en place à travers la gestion légale et durable des bois tropicaux. Elles sont certainement mieux préparées à faire face à la gestion de la crise.

Si d'une part, certaines entreprises ont maintenu leurs activités dès le début du confinement, d'autres, notamment dans le Sud du pays, ont totalement cessé leurs activités avant une reprise partielle, à partir du 21 avril, à l'annonce de la prolongation du confinement. Ce phénomène, notamment lié à une mauvaise préparation à la gestion de la crise est un facteur de pression supplémentaire sur la conduite des activités pendant cette période compliquée.

Certains membres ont pris la décision de fermer, avec des instructions peu claires du gouvernement et une pression sociale qui a eu un impact sur leur capacité à rester ouvert.

Face aux difficultés principalement liées à la sécurité sanitaire, la gestion des activités durant cette période de crise, reste, cependant, un véritable défi pour l'ensemble du secteur forestier, s'agissant notamment de garantir la mise en application des mesures tout en assurant l'approvisionnement des ressources.

La mise en place des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie, a entraîné la majorité des entreprises à prendre de nouvelles dispositions au sein de leur organisation pour garantir l'application de ces mesures, notamment :

- L'approvisionnement et la mise à disposition des fournitures de protection, le renforcement des mesures de l'équipe HSE pour faire appliquer les gestes barrières, la formation et la sensibilisation des équipes dans certains cas ;
- La mise en place du chômage partiel principalement pour les activités opérationnelles et le télétravail pour les activités administratives ;
- Des systèmes de rotation des travailleurs dans le respect du couvre-feu permettant de réduire l'impact sur les activités de production.

L'EXACERBATION DES DIFFICULTES RENCONTREES

Avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, les entreprises devront s'attendre à des répercussions à moyen et long terme sur l'ensemble des activités et la chaîne d'approvisionnement impliquant l'exacerbation des difficultés rencontrées jusqu'à présent :

- Le ralentissement des expéditions lié aux difficultés logistiques : transports, stockages et évacuations du matériel.
- La baisse de la productivité liée au manque d'effectifs compromettant la capacité à répondre à la demande.
- La baisse des revenus / recettes des entreprises affectant notamment la capacité à fournir du travail aux journaliers mais aussi le paiement des salaires des employés qui bénéficient du chômage partiel.
- La dépendance aux importations et les difficultés d'approvisionnement en fourniture, matériels nécessaires aux besoins de l'industrie impliquant notamment des problèmes de maintenance du matériel.
- Les commandes retardées ou en attente de livraison conduisant les clients à reporter leurs contrats ou à demander des reports de paiement.
- Les difficultés de paiement des fournisseurs intensifiées par la baisse de la trésorerie.
- Les difficultés d'approvisionnement en matériel de protection et en matériaux envoyés par les partenaires mais bloqué aux frontières.
- Les difficultés d'adhésion et d'intégration des mesures barrières par une grande partie de la population liées aux croyances culturelles et la stigmatisation des malades.
- Les problèmes de carburant.
- La fermeture des usines.

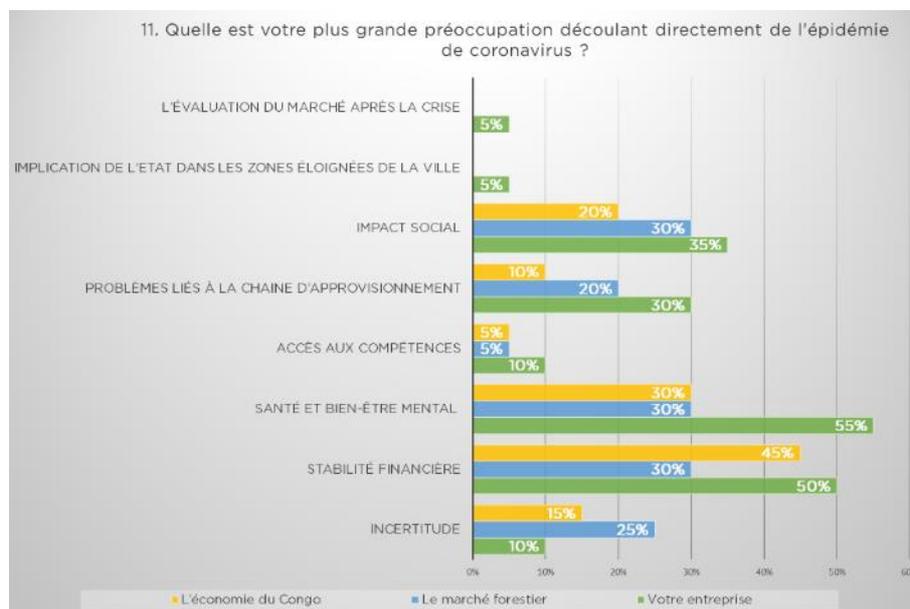
Le changement des conditions de travail et les perturbations provoquées par la pandémie bouleversent de manière générale l'organisation et le bon déroulement des activités du secteur forestier avec des répercussions considérables sur l'équilibre social, économique et environnemental : emplois, sources de revenus, ressources en matières premières etc.

A moyen long terme, les effets négatifs de la COVID-19 sur le secteur forestier mettent en péril la production et le commerce des produits forestiers et fragilisent les moyens de subsistance.

De plus, les risques de pression sur les ressources forestières pourraient notamment entraîner des répercussions conséquentes dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts qui est un enjeu majeur pour l'atténuation du changement climatique, la conservation de la biodiversité.

LES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS

Entre autres sujets de préoccupation identifiés (l'accès aux compétences, l'implication de l'Etat dans les zones éloignées de la ville, l'évaluation du marché après la crise), les incertitudes sur l'évolution de l'état d'urgence sanitaire et la levée du confinement qui conditionnent le bon déroulement des activités font de la santé (55% des réponses), de la stabilité financière (50% des réponses), de l'impact social (35% des réponses), ainsi que des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement (30% des réponses), les principaux sujets préoccupants des entreprises.



SANTÉ ET SECURITE SANITAIRE

La forte prévalence de la malnutrition, du paludisme, de la tuberculose et autres maladies infectieuses endémiques accentue la vulnérabilité de la population locale face à la COVID-19. De plus la propension à se rassembler rend difficile la distanciation sociale. L'absence de connaissance de la COVID-19 et la stigmatisation des malades ne favorisent pas l'adhésion et le respect des mesures barrières.

Dans ce contexte, certaines entreprises ont été amenées à étendre les dispositions de sécurité sanitaire à l'ensemble de la communauté locale, adaptant ainsi la réponse aux réalités socio-économiques et surtout culturelles de la population locale afin d'atténuer la menace de la pandémie et selon les moyens à disposition. Face à ces facteurs de risques, les entreprises interrogées ont notamment souligné la mise en place :

- D'actions de sensibilisation et communication auprès des salariés et de la communauté locale ;
- D'opérations de distribution des kits de protection sanitaire (envoyé par des partenaires chinois) à la communauté locale ;
- La mise en place de dépistage / prise de température.

Par ailleurs, les va et vient constatés aux abords de la rive qui sépare le Congo et le Cameroun ont conduit certaines entreprises à mettre en place, par leur propres moyens, une barrière à l'entrée de l'axe fluvial (Sangha River) permettant d'éviter le contact entre les passants et la zone d'activité de l'entreprise ainsi que des moyens nautiques pour patrouiller et limiter le passage de la rive avec la présence des forces publiques sur la rive (Sangha River). Dans certains cas des caméras infrarouges ont été mises en place. En particulier, l'accès limité à l'eau et à l'assainissement, la surpopulation urbaine, la faiblesse des systèmes de santé et l'importance de l'économie informelle notamment dans le secteur - exposent d'autant plus la population aux risques sanitaires.

STABILITE FINANCIERE

L'impact sur la production et la productivité représente un facteur de risque pour la stabilité financière notamment en raison de la forte dépendance aux exportations dans le secteur forestier.

A l'échelle du continent, selon les calculs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) « *un mois complet de verrouillage à travers l'Afrique coûterait au continent environ 2,5 % de son PIB annuel soit 65 milliards de dollars par mois. Cette projection est distincte et s'ajoute à l'impact externe, plus large, de la crise liée à la COVID-19 sur l'Afrique, qui résulte de la baisse des prix des produits de base et des flux d'investissements.* »

Le principal défi signalé par les entreprises africaines est la baisse de la demande: « *Les mesures de confinement ont généré de graves problèmes pour les économies africaines, notamment une baisse de la demande des produits et des services, une pénurie des flux de trésorerie opérationnels, une réduction des occasions de rencontrer de nouveaux clients, la fermeture de certaines entreprises, une évolution des stratégies commerciales et la nécessité de proposer des produits et des services alternatifs, une baisse de la production et de la productivité des travailleurs en situation de travail à domicile, des problèmes de logistique et d'expédition des produits, et des difficultés à s'approvisionner en matières premières essentielles à la production.* »

L'épidémie s'est accompagnée de la baisse généralisée des prix des matières premières à l'échelle mondiale avec un impact majeur sur la demande et l'offre de matières premières.

Les projections de croissance économique de la Banque Mondiale pour la République du Congo ont été révisées à la baisse de manière significative, passant de 1 % en mars 2020 à une contraction de 6,2 % en juin 2020⁹ compte tenu de la forte baisse du prix du pétrole et de l'impact négatif sur les exportations vers la Chine.

IMPACT SOCIAL

La plupart des entreprises ont favorisé autant que possible la préservation des emplois par la mise en place du chômage partiel. En limitant ainsi l'impact social et économique sur les employés les entreprises endossent toutefois un risque supplémentaire sur la stabilité financière.

Les conséquences et les effets sur les modes de production et de consommation des journaliers, des petits artisans du secteur informel sont d'autant plus à craindre notamment en raison d'un accès limité à la protection sociale et la perte des revenus.

Le [taux d'inflation continue de progresser en République du Congo](#)¹⁰, se situant à 2,3% au quatrième trimestre 2019, contre 1,2% en 2018 à la même période. En glissement annuel, l'analyse du niveau général des prix affiche un taux d'inflation de 3,8 %, soit supérieur au seuil communautaire de 3%.

PROBLEMES LIES A LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

Les perturbations constatées dans la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial et les effets sur la demande du marché intérieur et extérieur rendent incertaine l'évaluation du marché notamment en raison de la dépendance aux exportations du secteur forestier. Si les entreprises produisent moins elles exporteront moins. De plus, la baisse de la demande observée sur le marché international ainsi que les effets de la COVID-19 sur les modes de production et de consommation sont préoccupants.

En Chine, le taux d'importation de grumes de bois en provenance du Congo a subi une forte diminution au cours du 1^{er} trimestre¹¹.

Par ailleurs, les personnes interrogées font part de certains facteurs de risques aggravants, parmi lesquels :

- La saison des pluies cause un double dommage ralentissant la productivité et menace les recettes des entreprises ;
- La faiblesse du système de santé qui augmente la menace ;
- Le report des échéances de mise en œuvre du code forestier, du SIVL, ralentissant les efforts consacrés au plan d'aménagement des forêts, à la gestion légale et durable des forêts ;
- La recrudescence des actes illicites dans les forêts due à la situation de confinement, mettent en péril les efforts conduits pour l'atténuation du changement climatique et la conservation de la biodiversité. Notamment [la recrudescence de la criminalité faunique](#)¹² observées pendant la période de confinement.

La contribution multiforme du secteur forestier à des objectifs de développement plus larges témoigne du rôle central que les forêts joueront dans la reprise sociale et économique post-crise.

En raison des risques de pression sur les ressources forestières, le secteur forestier doit redoubler d'efforts pour assurer la production et le commerce légale et durable des produits forestiers et maintenir les moyens de subsistance.

La lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, notamment à travers la gestion légale et durable des forêts, représente un enjeu majeur pour dans l'atténuation du changement climatique et la conservation de la biodiversité, permettant de garantir le rôle social, économique et environnemental des forêts.

⁹ (THE WORLD BANK, 2020) – [Commodity Markets Outlook Special Focus – April 2020](#)

¹⁰ (AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE-CONGO by Fiacre Kombo, 2020)

¹¹ ANNEXE 5- CTWPDA - China's Hardwood Log and Lumber Import - 20200612

¹² (AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE-CONGO by Fiacre Kombo, 2020)

L'APPUI GOUVERNEMENTAL

Des mesures d'accompagnement visant à accroître la résilience des entreprises locales face à la crise sanitaire ont été mises en place montrant ainsi l'implication du gouvernement.

- Le gouvernement a créé un fonds COVID-19 pour la gestion de la riposte sanitaire et un fonds national de solidarité pour le soutien aux entreprises et aux ménages (incluant une contribution de l'Etat de 50 milliards FCFA)
- 15 jours après le début du confinement, le 15 avril 2020, le ministère des Finances et du Budget a élaboré et publié les mesures douanières, fiscales et financières¹³ offrant ainsi de nombreux reports de paiement des taxes et impôts ainsi qu'une réduction des taxes d'importation et d'exportation afin d'alléger les entreprises forestières qui subissent une baisse d'activités.
- Le chef de l'Etat a invité les opérateurs financiers à proposer autant que possible de nouvelles facilités de crédit, avec ou sans la garantie de l'État, pour permettre aux entreprises de reconstituer, dans les meilleurs délais, leur trésorerie.
- *« Pour accompagner les entreprises privées touchées par les effets de la COVID-19, le gouvernement congolais entend réaménager les obligations fiscales et sociales des entreprises dont nombreuses sont en arrêt d'activités depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le chef de l'Etat. »*¹⁴
- « Le gouvernement devra, par ailleurs, négocier avec les établissements de crédit nationaux la mise en place des moratoires et des rééchelonnements, au profit des entreprises en difficulté, des prêts accordés avant la survenue de la pandémie », a déclaré le président de la République dans son message, le 30 avril 2020.
- La gratuité des consommations d'eau et d'électricité a été mise en place pour toute la période du confinement.
- L'assistance aux personnes vulnérables notamment à travers le [projet LISUNGI](#)¹⁵ ou des formules exceptionnelles devant permettre l'identification et l'assistance des ménages dont les conditions d'existence ont été aggravées depuis l'apparition de la COVID-19.

PLAN DE DECONFINEMENT PROGRESSIF

Le gouvernement a élaboré un plan de déconfinement progressif afin de limiter les risques d'impact social et économique dues aux restrictions mises en place pour limiter la propagation de l'épidémie.

« Après 46 jours de confinement total, la Coordination nationale de gestion de la pandémie de la COVID-19, dans un souci d'équilibre entre l'intérêt sanitaire du Peuple Congolais et la survie économique et sociale de la Nation, a décidé, sous la très haute autorité du Président de la République, du déconfinement progressif et par paliers, au terme de sa troisième réunion, tenue le jeudi 14 mai dernier. »

Le [plan déconfinement progressif](#) a démarré le 18 mai 2020 et se base sur les principes suivants : vigilance, souplesse et réactivité.

*« **Vigilance d'abord**, parce que le déconfinement progressif et par paliers ne doit pas être l'occasion d'un relâchement dans nos efforts collectifs de respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale »*

*« **Souplesse et réactivité** ensuite, parce que rien n'est acquis et rien n'est figé. Ainsi, les pouvoirs publics n'hésiteront pas, en cas de nécessité, à revenir sur certaines mesures du déconfinement progressif, notamment en cas de dégradation avérée et durable de la situation épidémiologique générale ou localisée. Nos avancées vers un retour total à la normale dépendront donc étroitement d'une discipline collective de tous les instants. »*

Le gouvernement a défini 2 zones :

- ZONE 1 : Brazzaville et Pointe-Noire – forte prévalence : les mesures restrictives sont allégées.
- ZONE 2 : les dix (10) autres départements du pays regroupant des départements indemnes d'infection ou très peu infectés : les mesures restrictives sont levées. La liberté de circulation à l'intérieur des localités et du département dans lequel se trouvent ces localités sera totale. Les déplacements vers d'autres localités indemnes d'infection ne seront soumis à aucune restriction.

¹³ ANNEXE 6- CONGO - Ministère des Finances - Mesures d'accompagnement des entreprises - 20200415

¹⁴ (AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE-CONGO by Guy-Gervais Kitina, 2020)

¹⁵ Adossé à la Politique Nationale d'Action Sociale-PNAS, le projet LISUNGI est le fruit d'une collaboration entre l'AFD, la Banque mondiale et le gouvernement congolais. Il s'agit d'un fonds pilote destiné à soutenir financièrement 10 000 ménages dans 7 localités des départements du Pool (Brazzaville), du Kouliou (Pointe-Noire) et de la Cuvette. (AFD, 2015-2019)

Toutefois le couvre-feu 20h à 05h du matin en vigueur jusqu'au 31 mai 2020, de même que le respect des mesures barrières, des mesures de distanciation sociale, ainsi que le port obligatoire du masque dans les espaces publics ouverts ou fermés concernent l'ensemble du territoire national.

La fermeture des frontières aériennes, terrestres, fluviales et maritimes, sauf pour des avions cargo, des véhicules et des bateaux transportant des marchandises est maintenue.

Les déplacements des habitants de Brazzaville et de Pointe-Noire d'une ville à une autre et aussi vers les autres localités du pays, sauf en cas de nécessité impérieuse ayant fait l'objet d'un ordre de mission ou de service, ou encore de la délivrance d'une attestation de déplacement dérogatoire par l'autorité compétente sont strictement interdits.

La reprise du transport aérien des passagers entre Brazzaville et Pointe-Noire est différée à une date ultérieure.

A l'heure où le déconfinement progressif est en cours dans la plupart des pays d'Afrique, l'état d'urgence sanitaire est toujours d'actualité. Il s'agit de trouver un équilibre fragile entre protéger des vies tout en atténuant les effets économiques et continuer à éradiquer la propagation du virus.

Les effets négatifs de la COVID-19 sur la production et le commerce des produits forestiers indispensables pour soutenir les moyens de subsistance appellent des mesures adaptées permettant au secteur forestier de garantir le rôle social, économique et environnemental des forêts dont dépend la population locale.

LES BESOINS

Face à l'impact social et économique que subit le secteur forestier, les principales mesures identifiées par les entreprises concernent prioritairement le :

- Congé temporaire sur les taxes sur l'emploi (par exemple, assurance nationale) (50% des réponses) ;
- Soutien à la rémunération du personnel ou à un programme de travail de courte durée (30% des réponses) ;
- Report des paiements dans les régimes de pension (30% des réponses) ;
- Accès à des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêt (25% des réponses) ;
- Appui à la formation et à la sensibilisation aux mesures barrières ainsi que l'approvisionnement en masques, fournitures de sécurité sanitaire pour les communautés locales par le gouvernement.

Si les enseignements tirés de ce qui s'est passé en Italie, en France, en Chine et dans d'autres pays sont extrêmement précieux, la réponse doit être adaptée¹⁶ aux spécificités identifiées.

Contre la crise de la COVID-19, une stratégie inclusive qui tient compte des contraintes économiques et sociales est indispensable, notamment dans un contexte où les entreprises sont confrontées aux réalités socio-économiques et surtout culturelles des pays africains notamment :

- La faiblesse du système de santé et une capacité à fournir des soins intensifs plus faible qu'ailleurs ;
- La forte prévalence ;
- La sururbanisation et le phénomène de retour vers les zones rurales en période de pandémie ;
- La grande part du secteur informel ;
- La propension à se rassembler ;
- Les croyances culturelles.

De même que, l'appréciation du marché africain est différente de celle de l'UE, l'analyse et l'impact de l'épidémie du coronavirus en Afrique montre des contraintes spécifiques, s'agissant notamment de :

- La distanciation sociale ;
- En Europe, l'heure est à la recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande pour cela la stratégie est de limiter l'exportation pour préserver le marché intérieur ;
- En Afrique, il y a une forte concurrence due aux différentes espèces proposées sur le marché.

L'équilibre social et économique passe par l'adhésion et l'engagement de la population.

Si d'une part, l'engagement des différentes communautés et le sursaut citoyen apparaissent comme de bons moyens de poser un dispositif préventif viable. Dans cette dynamique, le leadership et l'engagement des jeunes seront essentiels. Compte tenu de l'importance sociale du religieux, les hauts dignitaires des associations devront participer activement à la réponse à la COVID-19 en sensibilisant et en faisant un travail important conduisant à une meilleure prise de conscience des populations. D'autre part, compte-tenu de la proximité avec les communautés locales, dans les zones plus ou moins reculées et du rôle social, économique et environnemental des forêts, l'implication du secteur forestier est un facteur déterminant dans la lutte contre la propagation de l'épidémie.

A titre d'illustration, non-exhaustive, des moyens mis en œuvre par le secteur forestier¹⁷ :

CIB-OLAM a engagé 300 millions de francs CFA (495 000 dollars US) en faveur des efforts de secours contre la COVID-19, incluant également des dons d'EPI, de matériel médical et de kits de tests aux dispensaires, ainsi que des campagnes de sensibilisation du public :

- **Construction d'une zone de quarantaine** pour les cas confirmés et accueil pour les cas suspects adjacents aux hôpitaux CIB-OLAM ;
- Formation aux gestes barrières dans l'ensemble de ses concessions ;
- Mise en place un plan d'évacuation en ambulances pour les cas confirmés en partenariat avec la mairie et la préfecture ;
- Installation d'un système d'immuno-analyse dans le laboratoire de sa clinique et approvisionnement des kits de détection de la COVID-19 pour réaliser des tests à grande échelle sur l'ensemble de ses employés.

Comme le précise Vincent Istace, directeur CRS à la CIB : « *Nous sommes implantés depuis plus de 51 ans au Nord Congo et nous ne formons qu'un avec les communautés qui nous entourent. Il était donc évident que notre réponse face à la menace ne concerne pas que nos employés et leurs familles, mais également l'ensemble des populations et de nos partenaires. Nous pensons que cette crise sanitaire est une preuve supplémentaire du lien existant entre l'environnement et la santé et de l'importance d'investir dans la santé dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes.* »

INTERHOLCO a lancé une campagne d'**Alliance citoyenne** permettant ainsi :

- La mise en place des dispositifs civiques et pédagogiques pour les salariés et leurs familles au sein de la région en collaboration avec les instances gouvernementales ;
- L'aménagement du **centre étatique de santé du village de Ngombé** en unité de soins COVID-19, en donnant accès à l'eau, à l'électricité et d'équipement en lits et matelas ; le centre médical de la société continuera à servir la population ;
- L'équipement de matériel médical et hygiénique : appareils à oxygène, médicaments, thermomètres flash, savon, masques, gants et tenues de protection ;
- **L'encouragement des couturiers de la localité à former une coopérative** pour répondre au besoin en masques de la population locale ;
- La communication et la sensibilisation des habitants de la forêt aux gestes barrières grâce aux formations en langues locales et aux matériels donnés ;
- La mise en place d'un **cordon sanitaire aux portes du site industriel**, ainsi que **la protection de la faune**.

Comme l'indique Ulrich Grauert, directeur général : « *Interholco investit mais fait aussi appelle à un fond de solidarité supplémentaire. Nous avons lancé une Alliance citoyenne pour amplifier les actions de prévention et d'atténuation de l'épidémie dans le nord de la République du Congo. Dans une zone reculée, à 1 000 km de la capitale Brazzaville, les installations médicales de notre société IFO desservent déjà quotidiennement une population de 16 000 habitants. Nous avons besoin d'une vraie « culture d'Alliance » pour combattre la propagation de la COVID-19.* »

¹⁶ (LE POINT - AFRIQUE, 2020)

¹⁷ (ATIBT, 2020)

CONCLUSION

L'arrêt partiel des activités a entraîné une réduction significative de la main-d'œuvre avec des répercussions immédiates sur le bon déroulement des activités affectant notamment la capacité de production.

La mise en application des mesures pour limiter la propagation de l'épidémie dans la plupart des pays a entraîné des ralentissements dans l'acheminement des marchandises (fermetures des frontières, déplacements restreints, circulations nécessitant des autorisations, contrôles renforcés, mesures barrières, couvre-feu, réorganisation des entreprises etc.). Malgré les difficultés rencontrées, jusqu'à présent, la plupart des entreprises répondent à la demande en s'appuyant sur l'évacuation des stocks en cours.

Après 1 mois et demi de confinement, le plan de déconfinement progressif devrait permettre aux entreprises de retrouver progressivement un équilibre social et économique bien qu'il soit encore difficile de prévoir le fonctionnement des activités à leur pleine capacité et pour causes :

- Des employés dispersés et souvent éloignés de leur lieu de travail ;
- Si le nombre de cas augmente, le gouvernement n'exclut pas un retour au confinement ;
- La prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 20 juin.

Pour certaines entreprises situées dans le sud du Congo, les activités d'exploitation forestière (notamment la production) ont repris normalement et le roulage des camions de transport se poursuit sans limitation de camions de transport. Et la plupart des entreprises du Nord continuent à évacuer leurs produits via le Cameroun.

Le port de Pointe-Noire assure la fluidité des entrées ou sorties de navires et le chargement ou déchargement de conteneurs. D'après le concessionnaire du port, « *Congo Terminal a instauré un plan de rotation de service pour un personnel restreint pour assurer la continuité des opérations au terminal à conteneurs. Les navires sont ainsi traités au quotidien 24h sur 24 et les conteneurs livrés en journée continue de 8h00 - 15h00.* » Par conséquent, si la plupart des scieries sont toujours fermées, le risque d'interruption des exportations de grumes est limité.

Le plus gros problème à l'heure actuelle est d'ordre logistique, notamment en ce qui concerne la fourniture d'équipements et les importations. Les principales préoccupations sont de savoir si la reprise de la demande de bois tropicaux sera rapide dans la période d'après-crise.

Malgré les efforts considérables pour endiguer la pandémie, le nombre de personnes atteintes de la COVID-19 continue d'augmenter. La COVID-19 a perturbé la chaîne de valeur du bois et des produits forestiers au niveau international entraînant des risques pour la forêt, le secteur forestier et les moyens de subsistance dépendants des forêts.

Les contributions du secteur forestier à des objectifs de développement plus large témoignent du rôle crucial des forêts tropicales dans la reprise économique, sociale et environnementale contribuant à garantir les moyens de subsistance dont dépendent les populations locales.

Si cette situation appelle des mesures adaptées permettant au secteur forestier de garantir le rôle social, économique et environnemental des forêts, elle invite le secteur forestier à redoubler d'efforts pour assurer la production et la consommation légale et durable de bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

A l'heure où le déconfinement progressif est en cours dans la plupart des pays d'Afrique, l'état d'urgence sanitaire est toujours d'actualité. Les plans de déconfinement établis ont pour but de trouver un équilibre fragile entre protéger des vies tout en atténuant les effets économiques et continuer à éradiquer la propagation du virus.

Le [rapport de la première conférence « DES DIRECTEURS EXÉCUTIFS DES AIRES PROTÉGÉES »](#), qui s'est tenue du 22-23 avril 2020 souligne l'enjeu crucial de la conservation de la biodiversité pour garantir les moyens de subsistance et la vie humaine. M. Kaddu Sebunya, le directeur général de l'AWF, a fait observer « *que la COVID-19 avait mis en évidence les nombreuses faiblesses structurelles des économies africaines, en mettant à rude épreuve les systèmes de santé et d'autres services fondamentaux tels que l'eau et la sécurité alimentaire, tout en révélant à quel point la biodiversité et les écosystèmes étaient essentiels pour la santé de l'humanité et pour réduire la probabilité de futures pandémies.* »¹⁸

¹⁸ (CBFP, 2020)

REFERENCES

- AFD. (2015-2019). *EXPÉRIMENTER UN DISPOSITIF DE PROTECTION SOCIALE AUPRÈS DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES*. Récupéré sur AFD: <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/experimenter-un-dispositif-de-protection-sociale-aupres-des-populations-les-plus-vulnerables>
- AFD. (s.d.). Fiche projet LISUNGI - Construire un dispositif de protection sociale pour 10 000 ménages. Récupéré sur <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/construire-un-dispositif-de-protection-sociale-pour-10-000-menages>
- AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE-CONGO by Fiacre Kombo. (2020, May 12). Aires protégées : trois braconniers arrêtés avec des kilos d'ivoire. Récupéré sur <http://www.adiac-congo.com/content/aires-protegees-trois-braconniers-arretes-avec-des-kilos-divoire-115966>
- AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE-CONGO by Fiacre Kombo. (2020, May 9). Consommation : la menace de l'inflation pèse sur les ménages congolais. Récupéré sur <http://adiac-congo.com/content/consommation-la-menace-de-linflation-pese-sur-les-menages-congolais-115912>
- AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE-CONGO by Guy-Gervais Kitina. (2020, May 2). Covid-19 : le gouvernement négocie un rééchelonnement des prêts au profit des entreprises. Récupéré sur <http://adiac-congo.com/content/covid-19-le-gouvernement-negocie-un-reechelonnement-des-prets-au-profit-des-entreprises>
- ATIBT. (2020, May 7). *LES GESTIONNAIRES FORESTIERS « FAIR&PRECIOUS » S'ENGAGENT DANS LA LUTTE CONTRE LE COVID-19 EN AFRIQUE CENTRALE*. Récupéré sur <https://www.atibt.org/fr/fairprecious-forest-managers-commit-to-the-fight-against-covid-19-in-central-africa/>
- CBFP. (2020, June 5). AWF Full Webinar Report: PROTECTED AREA EXECUTIVE DIRECTORS CONFERENCE The Impact of COVID-19 on Protected Areas Operations and Programmes Proceedings of the First Conference of Africa's Heads of Protected Areas. Récupéré sur <https://pfbc-cbfp.org/news-partner/AWF-Full-Webinar-Report.html>
- FAO. (2020). *State of forests*. Récupéré sur [www.fao.org](http://www.fao.org/state-of-forests/fr/): <http://www.fao.org/state-of-forests/fr/>
- FAO. (2020, April 23). The Impacts of COVID-19 on the forest sector : How to respond ? Récupéré sur <http://www.fao.org/3/ca8844en/CA8844EN.pdf>
- LE POINT - AFRIQUE. (2020, May 3). Covid-19 : pourquoi l'Afrique doit adapter sa réponse à ses réalités par Omar Thiam. Récupéré sur https://www.lepoint.fr/afrique/covid-19-pourquoi-l-afrique-doit-adapter-sa-reponse-a-ses-realites-03-05-2020-2373896_3826.php
- OFAC. (2019, October). Mapping - Forest Concessions in the Congo Basin. Récupéré sur https://www.observatoire-comifac.net/docs/postersAO/PosterAO_CF_certifications_Shangai_v190930_FINAL.pdf
- THE WORLD BANK - Office of the chief economist of the Africa region. (2020, June 5). Macroeconomic and financial weekly monitoring. Récupéré sur <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2020/06/BANQUE-MONDIALE-AFR-Weekly-20200605.pdf>
- THE WORLD BANK. (2020, April). Commodity Markets Outlook. Récupéré sur <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33624/CMO-April-2020.pdf>
- THE WORLD BANK. (2020, April). Commodity Markets Outlook - Special focus on COVID-19. Récupéré sur <http://pubdocs.worldbank.org/en/558261587395154178/CMO-April-2020-Special-Focus-1.pdf>
- THE WORLD BANK. (2020, June 2). World Bank's Response to COVID-19 (Coronavirus) in Africa. Récupéré sur <https://www.banquemondiale.org/fr/news/factsheet/2020/06/02/world-banks-response-to-covid-19-coronavirus-in-africa>
- WHO. (2020, January 30). WHO Director-General's statement on IHR Emergency Committee on Novel Coronavirus (2019-nCoV). Récupéré sur [https://www.who.int/dg/speeches/detail/who-director-general-s-statement-on-ihremergency-committee-on-novel-coronavirus-\(2019-ncov\)](https://www.who.int/dg/speeches/detail/who-director-general-s-statement-on-ihremergency-committee-on-novel-coronavirus-(2019-ncov))

ANNEXES

[ANNEXE 1- SURVEY ON CORONAVIRUS](#)

[ANNEXE 2- CONGO - Décret 2020-99 - COVID-19 - Biens et Services-Déplacements - 20200401](#)

[ANNEXE 3- CONGO - MEF - Lettre 0027 - Précisions décret 2020-99 - 20200402](#)

[ANNEXE 4- ATIBT - Principales données de la filière forêt-bois du bassin du Congo - Actualisation 2020](#)

[ANNEXE 5- CTWPDA - China's Hardwood Log and Lumber Import - 20200612](#)

[ANNEXE 6- CONGO - Ministère des Finances - Mesures d'accompagnement des entreprises - 20200415](#)